

DOCUMENT DE RECHERCHE

20

**LES POLITIQUES D'INDUSTRIALISATION ET
INDUSTRIELLES SONT-ELLES UNE PRIORITÉ
POLITIQUE EN AFRIQUE ?**

Darlan F. Marti et Ivan Ssenkubuge

CENTRE SUD

MAI 2009

LE CENTRE SUD

En août 1995, le Centre Sud est devenu une organisation intergouvernementale permanente de pays en développement. Le Centre jouit d'une pleine indépendance intellectuelle dans la poursuite de ses objectifs, qui sont de promouvoir la solidarité entre pays du Sud, la coopération Sud-Sud et la participation coordonnée des pays en développement aux forums internationaux. Il prépare, publie et distribue des documents d'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur les questions économiques, sociales et politiques internationales concernant les pays du Sud.

Le Centre Sud bénéficie du soutien et de la coopération des gouvernements des pays du Sud et il collabore régulièrement avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77. Ses études et prises de position sont établies en faisant appel aux capacités techniques et intellectuelles des gouvernements et des institutions du Sud, ainsi que des citoyens de ces pays. Les sessions de travail en groupe et de larges consultations impliquant les spécialistes des diverses régions du Sud, et parfois également du Nord, permettent d'étudier les problèmes courants dans le Sud, ainsi que de partager les expériences et les connaissances.

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	STRATÉGIES NATIONALES	4
II.1	Kenya	5
II.1.1	<i>Politique industrielle nationale</i>	6
II.1.2	<i>Institutions et instruments spécifiques</i>	8
II.1.3	<i>Politique commerciale et tarifaire</i>	11
II.1.4	<i>Politiques sectorielles</i>	11
II.1.5	<i>Autres mesures visant à promouvoir le développement industriel</i>	12
II.2	Afrique du Sud	12
II.2.1	<i>Politique industrielle nationale</i>	13
II.2.2	<i>Mesures, instruments et institutions spécifiques</i>	15
II.2.3	<i>Politique commerciale et tarifaire</i>	16
II.2.4	<i>Politiques sectorielles</i>	17
II.2.5	<i>Autres mesures visant à promouvoir le développement industriel</i>	18
III.	CONCLUSION	19
	BIBLIOGRAPHIE	21

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALE	Accord de libre-échange
APCI	Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique
APE	Accord de partenariat économique
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DTI	Département du commerce et de l'industrie
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement étranger direct
IPAP	Plan d'action pour mettre en œuvre la politique industrielle
ITC	Centre du commerce international
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nation la plus favorisée
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAS	Programme d'ajustement structurel
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
R&D	Recherche et développement
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et des télécommunications
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

I. INTRODUCTION

Le rôle de l'industrialisation dans la croissance économique et le développement ne peut pas être surestimé. La production industrielle crée des emplois requérant des niveaux de qualification plus élevés, densifie les liens entre le secteur agricole et le secteur des services, entre l'économie rurale et l'économie urbaine et entre les industries fabriquant des biens de consommation, des biens intermédiaires et des biens d'équipement.¹ Les prix des exportations de produits manufacturés sont moins volatils et moins susceptibles de se dégrader à long terme que les prix des produits primaires, un aspect particulièrement stratégique pour les pays en développement dépendant des produits de base. En outre, l'industrialisation est un élément-clé pour lutter contre la pauvreté, créer des emplois et élaborer des politiques de développement régionales.² Enfin, elle peut encourager le progrès et l'innovation technologiques, accroître la productivité et, par conséquent, jouer un rôle en matière de développement plus adéquat que le secteur agricole (voir tableau 1).

Tableau 1 : Activités du secteur industriel vs activités du secteur primaire

Caractéristiques du secteur agricole	Caractéristiques du secteur industriel
Diminution des rendements	Augmentation des rendements
Concurrence pure et parfaite	Concurrence dynamique imparfaite
Amplés fluctuations des prix	Stabilité des prix
Main d'œuvre essentiellement non qualifiée	Main d'œuvre essentiellement semi-qualifiée ou qualifiée
Systèmes de bonus inexistants	Plus grande stabilité des salaires et systèmes de bonus
Innovation menant à la baisse des prix	Innovation menant à la hausse des revenus
Création d'une société féodale	Création d'une classe sociale moyenne

Source : E. Reinert (2007)

Conscients de la fonction que remplit la production industrielle dans le développement économique, presque tous les États industrialisés de notre époque soutiennent et protègent activement leurs industries avec des politiques et des institutions spécifiques (Chang, 2002 et Chang, 2005). Or, en Afrique, malgré des décennies d'aide au développement, des accords commerciaux préférentiels et des expérimentations de diverses politiques commerciales et industrielles, le secteur industriel est loin de contribuer au développement comme il le pourrait (Lall et Wangwe, 1998). A l'heure actuelle, le continent est la région la moins industrialisée du monde, d'autant plus que la part de l'Afrique subsaharienne dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale a baissé dans la plupart des secteurs entre 1990 et 2000. Alors que d'autres régions ont augmenté la part de leurs exportations de produits non pétroliers au cours des vingt dernières années, presque deux tiers des exportations de marchandises de l'Afrique sont des produits agricoles, pétroliers et miniers.

Après l'indépendance, la majorité des États africains se sont tournés vers une stratégie de développement dirigée par l'État et contrôlée par une élite. L'industrialisation était vue comme un élément central du programme d'action en faveur du développement, dont on attendait qu'il aide à transformer la structure économique en une structure industrielle moderne. Ces objectifs ont été la

¹ Wade, R. (2003). *Creating capitalisms. New introduction to Governing the market*. Princeton: Princeton University Press, p. xlviii, tiré de CNUCE (2005), p.63.

² PNUD (2005)

base du modèle de l'industrialisation orientée vers le remplacement des importations que la plupart des pays africains ont adopté dans les années 1960 et 70.

En vertu de ces politiques, les États ont tenté de mobiliser des investissements dans les industries nationales pour donner l'*élan* qu'on pensait nécessaire à la croissance économique autosuffisante. La tendance politique de certains pays était socialiste³. Ceux-ci avaient un engagement déclaré envers le travail plutôt que le capital et le pourcentage d'entreprises publiques y était élevé. Pour d'autres, l'orientation était fortement capitaliste. L'État comptait sur la main d'oeuvre et les capitaux (intérieurs et extérieurs) pour parvenir à la formation de capital et à l'industrialisation. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été instaurées pour alimenter les industries naissantes comme : la surévaluation des taux de change de façon à ce que les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires restent relativement bon marché, la bonification des taux d'intérêt pour encourager les investissements nationaux, l'application de droits à l'importation, de ristournes et de remises, la conclusion d'accords d'octroi de licence, la concession de prêts directs, l'apport de capital social et l'application de contingents tarifaires permettant l'accès aux devises pour l'importation d'intrants et la réception de fonds envoyés par les ressortissants émigrés à des taux de change officiels bonifiés.

Néanmoins, la capacité créée n'a pas toujours correspondu aux conditions de l'offre et de la demande locales et une grande partie n'a, par conséquent, pas pu être maintenue. Vers la fin des années 1970, des signes ont montré que les fortes attentes de l'industrialisation orientée vers le remplacement des importations ne seraient pas comblées. Bien qu'il y ait eu des différences selon les pays, le taux de croissance annuel de la valeur ajoutée manufacturière a chuté de 2% dans la plupart des pays sub-sahariens au cours de la première moitié des années 1970 et est devenue négative pendant la seconde moitié.⁴

Depuis le début des années 1980, les programmes d'ajustement structurel (PAS), lancés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont influencé les politiques industrielles adoptées suite à ces échecs. Les politiques nationales étaient d'abord destinées à rétablir l'équilibre, en particulier celui de la balance des paiements et des éléments budgétaires et monétaires. La libéralisation des échanges devait apporter au secteur manufacturier et à d'autres secteurs des éléments correctifs et stimulants, accroître le niveau de compétitivité et d'efficacité technique et stimuler la productivité des facteurs. Parmi les recommandations spécifiques assorties aux PAS, figuraient : l'élimination des subventions et des contrôles (importations, salaires et prix), la dévaluation des monnaies locales, la fixation des prix en fonction des forces du marché (y compris ceux des exportations de produits de base), la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, l'application de politiques monétaires et budgétaires restrictives (resserrement du crédit, réduction budgétaire et réforme du secteur public).

Cependant, l'évolution de la valeur ajoutée manufacturière pendant la période d'ajustement n'a de nouveau pas répondu aux attentes. De nombreux pays d'Afrique sub-saharienne ont connu la désindustrialisation, qui a eu des effets particulièrement néfastes sur les branches industrielles existantes comme le textile, le cuir et les articles en cuir.

A l'heure actuelle, le concept de politiques industrielles nationales a refait surface dans beaucoup de capitales africaines, et des nouvelles politiques industrielles ont vu le jour dans de nombreux pays ces dernières années. Cela montre qu'après être passés d'un extrême à l'autre (c'est-à-dire d'une politique orientée vers la substitution des importations aux politiques d'ajustement structurel), les gouvernements réfléchissent sur les combinaisons de politiques qui conviennent le mieux à leurs besoins. Certaines de ces politiques allient des instruments industriels actifs (par exemple, la protection tarifaire sélective) et des mesures macroéconomiques plus vastes (comme l'amélioration des infrastructures de base et la promotion du secteur privé).

³ Par exemple, le Ghana, le Mali, le Congo, la Tanzanie, la Zambie, le Bénin et l'Éthiopie (après 1974).

⁴ UNIDO, 1983.

Toutefois, le contexte d'élaboration des politiques industrielles a changé. Tout d'abord, les modèles de l'économie et de la production industrielle mondiales ont évolué. Les politiques doivent donc être repensées de façon à prendre véritablement en compte les particularités nationales (Rodrik, 2004 et Haque, 2007). De plus, l'industrialisation est en compétition avec plusieurs autres priorités nationales d'ordre public et autres besoins nationaux en matière de développement. Par ailleurs, le recours à certains instruments caractéristiques des politiques industrielles a été interdit ou réglementé par des accords commerciaux internationaux (comme les subventions à l'exportation et les prescriptions de teneur en produits nationaux contenues dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce ou OMC). Enfin et surtout, les mesures généralement utilisées, telles la protection tarifaire sélective, sont soumises à de plus en plus de pression du fait du Cycle de Doha de l'OMC et de la passation d'accords de libre-échange (ALE).

Dans les discussions sur la réduction tarifaire dans le cadre des négociations des ALE et de l'OMC essentiellement, il est souvent avancé que les politiques industrielles sont désormais obsolètes. Les délégués des pays en développement prenant part aux négociations de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) ont souvent entendu leurs homologues des pays développés dire que les tarifs douaniers ne sont plus des instruments de politique utiles et qu'ils pouvaient, ou devaient, être éliminés. De même, dans le contexte des accords de partenariat économique (APE), les négociateurs commerciaux des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) subissent des pressions de la part de la Commission européenne pour supprimer les taxes à l'exportation et les pratiques discriminatoires en matière de marchés publics. Les négociateurs des pays développés déclarent fréquemment que même si ces mesures sont potentiellement utiles, elles ne sont, de toutes façons, pas utilisées et peuvent donc être éliminées sans que cela ne coûte rien.

Étant donné le rôle de l'industrialisation et la pression exercée sur les politiques industrielles, il est utile d'évaluer dans quelle mesure l'industrialisation est une priorité politique et comment elle est menée. L'industrialisation est-elle une priorité politique pour les États africains ? Le regain d'intérêt semble indiquer que beaucoup de pays africains mettent en pratique leurs aspirations en matière d'industrialisation malgré la controverse concernant l'utilité des politiques industrielles. Cependant, même lorsque la promotion industrielle est une priorité d'État, se traduit-elle véritablement en instruments de politiques spécifiques ? Quels instruments les États africains associent-ils à la promotion de l'industrie ? Quelles sont les priorités thématiques et sectorielles des politiques industrielles africaines ?

La présente étude tentera de répondre à ces questions, et se centrera sur huit⁵ pays africains : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cameroun, le Ghana, le Kenya, Maurice, l'Ouganda et le Rwanda. Seront également examinés les tout derniers programmes régionaux et continentaux d'industrialisation de l'Afrique, pour évaluer la cohésion entre les politiques régionales et nationales. En conclusion, elle analysera les points communs et les principales différences entre les politiques nationales présentées.

⁵ NdT : Seules les études concernant le Kenya et l'Afrique du Sud ont été traduites en français. Pour consulter l'étude concernant les six autres pays, prière de se référer au document original en anglais *Industrialisation and industrial policy in Africa: is it a policy priority ?* sur : www.southcentre.org

II. STRATÉGIES NATIONALES

L'État joue un rôle central dans les efforts d'industrialisation. Les changements structurels nécessaires au processus d'industrialisation doivent être initiés depuis le haut de l'échelle et doivent mobiliser les plus petits acteurs nationaux, comme les investisseurs, les entrepreneurs, les travailleurs et les instituts de recherche et d'éducation nationaux. Ainsi, les politiques industrielles nationales ne sont pas l'expression d'une large stratégie continentale, mais les moteurs et les voies de la transformation. Les politiques nationales doivent à la fois informer (de bas en haut) et renforcer (de haut en bas) les efforts déployés à l'échelle continentale.

Etant donné l'importance des politiques industrielles nationales, le présent document décrit les politiques industrielles et les principales mesures adoptées par le Kenya et l'Afrique du Sud. L'expression « politique gouvernementale » s'entend au sens large, comme une ample déclaration d'État exposant comment il tente d'atteindre ses objectifs sociaux, politiques et économiques. De même, le principal but de la politique industrielle s'entend être d'accélérer le processus de changement structurel vers une productivité accrue et des activités de plus grande valeur ajoutée. La « politique industrielle » se réfère aux déclarations, lignes directrices et règlements spécifiques sur le commerce et le développement industriel. La diversification économique a également été incluse comme objectif politique dans la mesure où le secteur manufacturier était vu comme un domaine propice à la diversification. L'« élaboration des politiques » désigne le processus à travers lequel ces déclarations gouvernementales sont formulées.

Les politiques et les instruments étudiés ont été classés en trois grands groupes :

- politiques industrielles nationales : l'existence d'un exhaustif cadre réglementaire, juridique et politique propice au développement industriel est le signe le plus évident qu'un État a l'intention de promouvoir une transformation de la base de production à l'aide du développement industriel. Il se peut que certaines de ces politiques reflètent des objectifs régionaux et continentaux ou soient le résultat de consultations entre de multiples acteurs nationaux et de processus de validation. Elles peuvent être plus ou moins spécifiques et énumérer ou non les instruments existants (par exemple les mesures commerciales, budgétaires et en matière d'investissement) qui seront utilisés pour atteindre les objectifs.
- mesures, instruments et institutions spécifiques : l'existence de mesures ou d'institutions spécifiques visant à encourager la diversification économique et, plus particulièrement, l'industrialisation indique qu'un État a l'intention de promouvoir le secteur manufacturier, même lorsqu'une politique industrielle n'est pas établie. Les mesures spécifiques peuvent englober des initiatives directes de promotion industrielle, telles des politiques sectorielles (politique nationale faisant la promotion de l'industrie du cuir, par exemple) ou des mesures commerciales (comme la protection sélective des frontières pour les industries naissantes). Elles peuvent également inclure des instruments indirects (par exemple, des incitations fiscales pour attirer des investissements étrangers dans des industries ciblées).
- autres mesures visant à promouvoir le développement industriel : il est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure des politiques plus générales participent à la promotion industrielle. Par exemple, les systèmes d'éducation ont sans doute un effet direct sur la diversification économique et l'industrialisation (comme la création d'une main d'œuvre qualifiée et d'un esprit entrepreneurial). Toutefois, il pourrait n'y avoir aucun lien explicite entre l'éducation et les politiques industrielles. Les politiques générales comprennent la diffusion des activités de recherche et développement (R&D) et des

technologies industrielles, la création d'un capital humain, le développement des infrastructures et des services de crédit industriel.

Les résultats de l'étude sont classés, pour chaque pays, dans les sections suivantes :

1. Politique industrielle nationale
2. Mesures, instruments et institutions spécifiques
3. Politique commerciale et tarifaire
4. Politiques sectorielles
5. Autres mesures visant à promouvoir le développement industriel

Enfin, il est à préciser que cette étude ne se veut pas être exhaustive. Pour cela, trop de déclarations et de législations devraient être examinées et décrites. Ne sont présentés ici que les efforts gouvernementaux les plus explicites et significatifs pour encourager les activités manufacturières ou l'industrialisation.

II.1 Kenya

Le gouvernement kényan a adopté une ample stratégie de développement (*Kenya Vision 2030*⁶) pour parvenir à une croissance économique durable et éliminer la pauvreté. Le secteur manufacturier est une composante de cette stratégie, tout comme le secteur agricole et le secteur de certains services. Le Kenya espère qu'elle améliorera la performance du secteur industriel et libèrera son potentiel de création d'emplois et d'attraction des investissements étrangers directs (IED).

Alors que la base de production du Kenya est assez diverse, l'économie demeure largement agricole (le secteur agricole regroupe environ la moitié des emplois). En dépit de la hausse rapide des exportations de vêtements (plus de 10% des exportations totales), le thé, les fleurs coupées et le café représentaient 34% des exportations en 2006 (voir Tableau 2).

⁶ Gouvernement de la République du Kenya (2008a) et Gouvernement de la République du Kenya (2008b).

Tableau 2 : Principales exportations du Kenya (2006) exprimées en %

Secteur	Part dans les exportations totales
Café, thé, maté et épices	20
Arbres vivants, plantes, fleurs coupées, etc.	16
Légumes comestibles	8
Vêtements et accessoires du vêtement, non tricotés	7
Combustibles minéraux et produits de leur distillation	6
Légumes, fruits, etc. et préparations alimentaires	3
Poissons, crustacées, etc.	3
Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	2
Sel, soufre, terre, ciment, etc.	2
Fer et acier	2
Produits céramiques	2
Cuir	2
Fruits comestibles	2
Produits chimiques inorganiques	2
Viandes, poissons, préparations alimentaires	1
Graisses et huiles animales et végétales	1
Papier et papier carton	1
Chaudières, machines, etc.	1
Articles plastiques	1
Tabac	1

Source : Centre du commerce international (ITC) Country Market Analysis Profile (Country Map): www.intracen.org

Les efforts d'industrialisation du Kenya se caractérisent par un ensemble complet de mesures pour donner une impulsion aux investissements et aux exportations et l'ancrage du développement industriel dans une stratégie de développement plus générale. Ces caractéristiques sont décrites ci-après.

II.1.1 Politique industrielle nationale

Malgré l'importance de l'agriculture dans la production, l'emploi et les exportations du Kenya, l'industrialisation a dans le passé été considérée comme un instrument stratégique pour l'emploi et l'attraction d'IED. Elle est vue comme un élément central d'une stratégie de développement fondée sur l'utilisation d'une main d'œuvre importante.⁷ Néanmoins, il est largement admis que ces 30 dernières années les résultats du secteur ont été modiques et bien inférieurs à son potentiel. Les maigres résultats industriels des pays d'Afrique sub-saharienne sont souvent attribués aux chocs exogènes tels les guerres, les sécheresses et les termes de l'échange défavorables, mais le piètre climat politique a également été identifié comme un facteur limitatif. Au Kenya, comme dans d'autres pays en développement, il est nécessaire de remettre en question la capacité juridique et institutionnelle qui définit la portée et l'efficacité des politiques d'industrialisation.⁸

Après la mise en application des stratégies orientées vers le remplacement des importations dans

⁷ "Why Kenya must industrialise", in Gouvernement de la République du Kenya (1996)

⁸ Kenya: *Formulation and Implementation of Strategic Trade and Industrial Policies*, in Soludo, C. Ogbu, O. et Chang H.J. (2004)

les années 1960 et 1970, le gouvernement kenyan a pris des mesures décisives pour promouvoir l'industrialisation par les exportations. Cette intention, déjà visible dans des programmes de développement antérieurs, a été consolidée dans des stratégies de développement industriel qui ont suivi, par exemple le document parlementaire de 1996 sur la transformation industrielle jusqu'à 2020. Le gouvernement a renforcé l'orientation prise vers les exportations à l'aide du système de fabrication sous douane et du système de zones franches industrielles d'exportation, et à travers l'instauration du Conseil de promotion des exportations en 1992 et l'Office des zones franches industrielles en 1996. En 1990, ces mesures ont été accompagnées de la privatisation d'organismes semi-publics, de la libéralisation des secteurs de la finance et de l'énergie, de la suppression du contrôle des prix, de l'élimination des restrictions à l'importation et de l'abaissement des tarifs douaniers en vertu du programme d'ajustement structurel du Kenya.⁹

Les résultats de cette orientation politique ont été en demi-teintes. Un nombre relativement grand de micro et petites industries a prospéré. Toutefois, celles-ci restent largement informelles (environ 85% du secteur manufacturier est fait de micro et petites industries informelles, communément désignées par « industries *Jua Kali*¹⁰ ») et sont très peu reliées aux industries exportatrices plus grandes. Dans tous les cas, depuis le début des années 1980, les industries ont subi la dégradation macroéconomique de l'économie kényane. Pour redresser l'économie, une stratégie de redressement économique pour la création de richesses et d'emplois a été mise en place de 2003 à 2007, laquelle est parvenue à lancer la croissance économique (le PIB réel est passé de 2,9% en 2003 à 7% en 2007) et la production du secteur manufacturier (la production industrielle a progressé de 5,3% en moyenne entre 2003 et 2007).¹¹

Faisant fond sur l'impulsion générée par la relance économique et le nouveau grand gouvernement de coalition, la stratégie *Kenya Vision 2030* a été lancée en juin 2008 par le président Mwai Kibaki comme le nouveau programme de développement national. Son objectif déclaré est de transformer le Kenya en un nouveau pays en développement industrialisé et aux revenus intermédiaires d'ici à 2030.

Le secteur manufacturier est l'une des composantes de cette stratégie. Ainsi, le gouvernement doit s'efforcer de faire du Kenya le fournisseur de choix pour les produits manufacturés de base en Afrique orientale et centrale en améliorant la compétitivité du secteur manufacturier. Les priorités ont été identifiées en conséquence pour un premier plan à moyen terme couvrant la période 2008-2012. La participation à l'élaboration du plan a regroupé un large éventail d'acteurs comprenant le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement. Il fixe l'objectif d'une croissance économique de 10% d'ici à 2012 et détaille les priorités politiques et sectorielles pour le réaliser. La stratégie *Kenya Vision 2030* et son premier volet sont basés sur des instruments existants, mais ils combinent des objectifs d'une politique d'industrialisation par les exportations et des objectifs de politique orientée vers le remplacement des importations (Encadré 1). Par ailleurs, l'accent est mis sur une utilisation plus complète du potentiel des marchés régionaux d'Afrique orientale et centrale. Ces objectifs devraient être atteints en augmentant l'efficacité et la compétitivité au niveau de l'entreprise. Le gouvernement investira dans la formation, la recherche et le développement.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Le terme *Jua Kali*, en swahili, signifie « soleil brûlant ». Il se réfère au travail en plein air des entrepreneurs. D'après Amollo (2008), la plupart des industries *Jua Kali* sont mises sur pied, puis mènent leurs activités dans l'illégalité, car leurs propriétaires n'ont souvent pas les moyens de s'immatriculer auprès des organismes d'État. Autrement dit, les entreprises *Jua Kali* ont eu des difficultés à accéder aux fournisseurs de services de développement ou aux marchés d'exportation.

¹¹ Gouvernement de la République du Kenya (2008b).

Encadré 1 : Kenya Vision 2030
Plan à moyen terme 2008-2012 : secteur manufacturier

L'objectif pour 2012 est d'augmenter la contribution annuelle de l'industrie au PIB d'au moins 10%. A cet effet, le plan identifie les priorités d'ordre général et particulier suivantes :

- faire du soutien aux entreprises manufacturières ayant subi les conséquences de l'après-élection de 2008 une question urgente ;
- encourager les petites entreprises et régulariser les moyennes entreprises informelles, en les aidant à garantir leurs droits de propriété, licences et taxes et à légalement employer leur main d'œuvre, etc. ;
- produire des biens de consommation pour concurrencer les importations dans les industries nationales essentielles (sans recourir aux restrictions à l'importation) et élever la part de marché du marché régional de 7 à 15% ;
- renforcer les activités de R&D ;
- attirer les grands investisseurs stratégiques, restructurer les industries qui utilisent des matières premières locales mais n'ont pas d'avantage concurrentiel (par exemple, le sucre et la fabrication de papier) et exploiter les possibilités d'augmentation de la valeur ajoutée des importations destinées à la réexportation (par exemple, les métaux et les plastiques) ;
- accroître la valeur ajoutée des exportations de produits spécialisés par la transformation additionnelle de produits agricoles locaux ;
- faire en sorte d'établir au moins deux regroupements d'activités économiques spécialisées, c'est-à-dire des industries se regroupant pour réaliser des économies d'échelle. Les secteurs pilotes comprendront le mélange et l'emballage des fertilisants, du thé et du café, la transformation de la viande et du poisson (Mombasa), le ciment, les industries chimiques et métallurgiques et la transformation horticole.
- créer au moins cinq parcs de moyennes entreprises dans le domaine de la transformation agroalimentaire.

Outre la stratégie *Kenya Vision 2030*, d'autres mesures supportent directement les efforts d'industrialisation déployés par le Kenya. Parmi elles, figurent le soutien en faveur du développement des micro et petites industries, le Projet d'aide aux micro-entreprises, la stratégie de développement du secteur public 2006-12 et le Plan-cadre pour le développement industriel du Kenya. Une politique industrielle nationale est en cours d'élaboration.¹²

II.1.2 Institutions et instruments spécifiques

C'est le Ministère de l'industrialisation qui est en charge de la promotion de l'industrie. Son but est d'arriver à ce qu'au moins 50% de la capacité des branches industrielles où le Kenya a un avantage comparatif soient exploités, comme les textiles et les vêtements, le cuir et les articles en cuir, le matériel électronique, le fer et l'acier, les pesticides, les produits pharmaceutiques, les véhicules automobiles et les pièces détachées, le verre, la céramique et d'autres matériaux de construction.

Comme il a été dit antérieurement, il est prévu que le premier volet de la stratégie *Kenya Vision 2030* fasse fond sur les institutions et les instruments de politiques dont :

1. L'Office de l'investissement du Kenya : chargé d'encourager et de favoriser les investissements étrangers et nationaux au Kenya, essentiellement en aidant les

¹² Discours du ministre de l'industrialisation à la cérémonie d'ouverture de l'atelier consultatif multipartite pour l'élaboration du Plan stratégique du Ministère, le 19 août 2008. Disponible sur <http://www.tradeandindustry.go.ke/speech.asp?ID=78>

investisseurs à obtenir des permis, des licences, des primes et des exonérations, en présentant le Kenya comme une destination d'investissement, en conseillant le gouvernement d'améliorer le climat de l'investissement et en facilitant et administrant les lieux, les états et les terrains d'investissement. L'Office offre plusieurs attraits pour les investisseurs, dont un abattement pour investissement de 60% dans le domaine de la fabrication et 100% dans celui de la fabrication sous douane (voir Encadré 2), des taux d'amortissement libéraux fondés sur des valeurs comptables, la compensation des pertes par la déduction des bénéfices imposables, des exonérations de tarifs douaniers applicables sur les biens d'équipement et des programmes de promotion des exportations qui incluent des zones franches industrielles d'exportation et la fabrication sous douane.

Encadré 2 : Composition du Ministère de l'industrialisation du Kenya

Le Ministère est divisé en deux grands départements :

1. Département de la gestion et de l'inscription au registre industriel, lui-même divisé en deux unités :

- *Unité de l'information et de l'inscription au registre industriel* : chargée de l'information requise par les décideurs politiques, des statistiques et des informations générales sur l'industrie ;
- *Unité pour les services d'appui aux industries et la réhabilitation* : chargée de l'identification des causes de la fermeture d'usine, de la réduction de l'utilisation de capacité et de la réduction des effectifs et chargée de proposer des solutions. L'Unité encourage l'harmonisation et la rationalisation des taxes et des droits de douane entre les produits manufacturés nationaux et les produits importés.

2. Département de la promotion de l'industrie, divisé en deux unités :

- *Unité des moyens et grands projets industriels* : chargée d'identifier les possibilités d'investissement industriel par secteur et produit, de mener des études de faisabilité, d'élaborer et de promouvoir des projets industriels, de guider et d'assister les entrepreneurs dans l'acquisition de technologies et la mise en œuvre de projets. L'Unité vise principalement trois secteurs : les agro-industries, les industries chimiques et extractives et le secteur de l'ingénierie et de la construction.
- *Unité des petits projets industriels et des services de terrain* : chargée de l'élaboration de plans industriels régionaux, du suivi des programmes de développement entrepreneurial et de création d'entreprises dans les régions, de l'apport de services consultatifs aux micro et petites entreprises, et de la promotion des petites industries dans les zones rurales.

2. L'Office kényan de normalisation.

3. Les zones franches industrielles. Le nombre de sociétés que les zones franches industrielles ont attirées a nettement augmenté après que les États-Unis ont promulgué la loi sur la croissance et les possibilités économiques (*African Growth and Opportunity Act*) en 2000. En 2006, 71 sociétés employaient 36 767 personnes dans les zones franches industrielles (14,5% des emplois du secteur manufacturier, mais seulement 0,42% des emplois du Kenya). Les zones franches industrielles regroupent 42,6% des exportations

de produits manufacturiers non alimentaires, principalement dans l'industrie du vêtement.¹³ Au Kenya, les zones franches industrielles offrent aux investisseurs plusieurs avantages dont des avantages fiscaux (par exemple, un congé fiscal de dix ans et un impôt à taux unique de 25% pour les dix ans à venir, une exonération de toute retenue d'impôts à la source au cours des dix premières années, une exonération des droits d'importation sur les machines, les matières premières et les intrants, l'absence de restriction en ce qui concerne la gestion ou les dispositions techniques, une exonération des droits de timbre et des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) applicables aux matières premières, aux machines et à d'autres intrants).

4. Le Conseil de promotion des exportations : organe établi en 1992 et centralisant la promotion des exportations. Il se centre sur les secteurs prioritaires, dont le secteur manufacturier. Ses services comprennent ;
 - a. La stratégie nationale d'exportation : visant à approfondir les marchés d'exportation, ouvrir de nouveaux marchés, diversifier les exportations pour ne plus dépendre des exportations traditionnelles, améliorer l'accès aux marchés et renforcer l'aide institutionnelle.¹⁴ Le Conseil de promotion des exportations se centre sur six branches : l'horticulture et l'agriculture (essentiellement le thé et le café), les textiles et les vêtements, l'artisanat commercial et les petites et moyennes entreprises (PME), le poisson et le bétail, d'autres produits et les services autres que le tourisme ;
 - b. Le programme de développement des marchés d'exportation : destiné à identifier les possibilités d'exportation et élaborer des stratégies de pénétration des marchés ;
 - c. La conception et l'adaptation de produits : pour aider les exportateurs à adapter leurs produits aux exigences du marché ;
 - d. Le développement des compétences à l'exportation : séminaires et ateliers ;
 - e. Un mécanisme d'exemption des droits ;

Encadré 3 : Système kényan de fabrication sous douane

Le système de fabrication sous douane fonctionne depuis 1986. Le système offre la plupart des avantages existant dans les zones franches industrielles sans imposer aux entreprises de s'implanter dans des sites prédéfinis. La seule obligation du fabricant est de rembourser à l'État tous les coûts liés aux agents des douanes et à la surveillance du site. Les entreprises bénéficiant de ce programme sont exonérées de droits et de TVA applicables aux importations d'installations, de machines, d'équipements, de matières premières et d'autres importations d'intrants et ont droit à un abattement pour investissement de 100% sur les installations, les machines, les équipements et les constructions. Les sociétés bénéficiaires sont tenues d'exporter les produits obtenus au titre du programme. Ce dernier peut attirer les sociétés intéressées dans l'assemblage de produits entièrement obtenus à l'étranger et destinés à l'exportation.

5. Une société pour le développement industriel et commercial : qui a été incorporée en 1967 avec l'objectif de faciliter, par des investisseurs nationaux, l'acquisition d'actions de sociétés réalisant des bénéfices. Elle offre des fonds de capital risque, des prêts et des

¹³ Site Web de l'Office des zones franches industrielles : <http://www.epzakenya.com>

¹⁴ Gouvernement de la République du Kenya (2008a).

financements à l'exportation.

II.1.3 Politique commerciale et tarifaire

Les politiques tarifaires du Kenya sont déterminées par son appartenance à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et par le tarif extérieur commun (TEC) de la CAE. Ainsi, la protection des tarifs douaniers du Kenya a été réduite : la moyenne simple est tombée de 16,8% en 2004 à 12,9% au titre du TEC. La moyenne arithmétique des taux appliqués au titre de la nation la plus favorisée (NPF) sur les importations de produits non agricoles était de 11,7% en 2007.

En 2005, plus de 75% des importations ont été admises au Kenya en franchise de droit, et plus de 40% des lignes tarifaires sont assorties de taux nuls. Néanmoins, le profil tarifaire du Kenya montre des hausses et des crêtes tarifaires visant à protéger des produits nationaux, essentiellement les produits manufacturés. Par exemple, la moyenne simple du taux applicable aux importations de produits textiles s'élève à 19,7% et à 25,2% pour les vêtements. Les taux de droits dans ces secteurs ne sont pas consolidés à l'OMC, ce qui pourrait montrer la volonté du gouvernement de maintenir sa marge décisionnelle. Certains textiles et vêtements sont sujets à des droits plus élevés, comme le linge de lit, de table et de toilette en coton (50%). De même, d'autres produits industriels sont soumis à des tarifs plus élevés, dont le ciment (55%), les allumettes (35%) et les batteries (35%). Le poisson et les produits de la pêche sont assujettis à des droits avoisinant 25% comme plusieurs produits agro-industriels (les produits laitiers, le sucre, les boissons et le tabac).

La réglementation des exportations du Kenya est généralement libérale et contient quelques restrictions, conformément aux intentions de l'État de parvenir à la croissance tirée par les exportations. Cependant, certains produits sont soumis à une taxe à l'exportation, comme les peaux brutes.¹⁵

Des rapports indiquent que l'État recourt aux marchés publics pour promouvoir les entreprises kényanes (OMC, 2000).

II.1.4 Politiques sectorielles

La politique de promotion industrielle du Kenya a un objectif sectoriel prédominant, même si les incitations fiscales sont parfois nombreuses pour chaque branche et si les priorités et les responsabilités institutionnelles ne sont pas claires.¹⁶ Les secteurs prioritaires ont été identifiés dans une série d'instruments et d'accords internationaux de coopération (par exemple, le programme intégré de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) en faveur du Kenya). Les secteurs spécifiés ne coïncident pas toujours. Par exemple, dans le document parlementaire de 1996 sur la transformation industrielle, des priorités sectorielles de court, moyen et long terme ont été identifiées.¹⁷ Les branches visées par le premier volet sont l'agro-industrie, le coton, le sisal et les textiles, les peaux et les cuirs, les produits horticoles, le poisson, le sucre, le café, le thé, les huiles industrielles et les huiles végétales comestibles, le pyrèthre, le papier, les bâtiments et la construction, les briques, le verre, les outils, le ciment, la céramique, le bois d'œuvre et le mobilier. Les branches visées par le second volet sont la métallurgie, les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines et les biens d'équipement, les télécommunications, le génie du transport, l'électronique, et le génie et la construction.

¹⁵ "Kenya: leather industry in need of incentives", juillet 2008, All Africa.com : <http://allafrica.com/stories/200807040074.html>

¹⁶ Section 4.4.2 du premier volet à moyen terme de la *Kenya Vision 2030*.

¹⁷ Tableaux 4.2 et 4.4 dans *Gouvernement de la République du Kenya (1996)*.

Le Plan-cadre pour le développement industriel au Kenya de 2007, quant à lui, comprenait des recommandations en faveur du développement du secteur de la transformation des produits agricoles, des machines agricoles, de l'électronique et des technologies de l'information et des télécommunications (TIC). Les priorités sectorielles énumérées dans la stratégie nationale d'exportation étaient les suivantes : l'horticulture, le thé, le bétail, le poisson, les aliments et les boissons, l'artisanat commercial, les textiles et les vêtements.

Le secteur de la transformation des produits agricoles, dont les boissons et les préparations alimentaires, est une priorité majeure en raison du nombre d'emplois qu'il crée et de son potentiel à créer des liens avec la production agricole nationale. La pêche commerciale et l'industrie du cuir sont également des secteurs ciblés dans les politiques industrielles et la stratégie *Kenya Vision 2030*.

Des mesures incitatives complètes ne sont pas mises en place dans tous les secteurs identifiés, mais, dans certains cas, elles sont très détaillées et fonctionnent. Par exemple, l'industrie du cuir compte sur des aides internationales (Centre du commerce international, UNIDO) et sur des institutions d'aide spécialisées. Outre les programmes de promotion des exportations et les incitations à l'investissement, l'industrie du cuir bénéficie d'une protection des droits et les peaux brutes sont soumises à des droits à l'exportation.

II.1.5 Autres mesures visant à promouvoir le développement industriel

L'institut de recherche et de développement industriels du Kenya (KIRDI) est le principal organe du pays menant des activités de R&D dans l'industrie. Le KIRDI a été créé en 1979 et a été chargé d'entreprendre des activités de R&D pluridisciplinaires dans le secteur industriel et des technologies associées. Ses principaux objectifs sont gérés par les départements de R&D et de transfert de technologie. Les principaux départements de R&D sont ceux en charge du génie, de l'énergie et de l'environnement, des TIC, du cuir et des textiles et des technologies alimentaires. Le KIRDI a mis au point plus de 40 technologies dans ces domaines. Il a conçu un plan de transfert de technologie, d'innovation et de prestation de services de vulgarisation pour améliorer l'accès des entreprises kényanes aux technologies. Il travaille en collaboration avec des entreprises pour encourager la mise au point de produits et la diversification, l'amélioration de la qualité et de la productivité et l'élaboration de politiques. L'objectif général est de stimuler l'innovation et de renforcer la compétitivité des entreprises.

II.2 Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a mis au point une série de stratégies pour une économie fondée sur le savoir. L'Initiative en faveur d'une croissance accélérée et partagée (ASGI-SA) est l'instrument le plus important. L'essor des exportations de produits manufacturés est considéré comme un facteur essentiel à la croissance économique et de l'emploi. En outre, plusieurs analyses ont été menées pour identifier les forces et les faiblesses des différentes branches de production et pour mettre au point les mesures propres à rendre les secteurs-clés plus compétitifs sur le plan international. Pour compléter l'ASGI-SA, le Département du commerce et de l'industrie (DTI) a élaboré un cadre de politique industrielle et un plan d'action pour mettre en œuvre la politique industrielle (IPAP) en 2007.¹⁸

¹⁸ République d'Afrique du Sud (2007a) et République d'Afrique du Sud (2007b)

Tableau 3 : Structure des exportations de l'Afrique du Sud

Secteur d'exportation	Part dans les exportations totales
Platine, sous forme brute ou mi-ouvrée	15
Diamants, non montés ni sertis	5
Ferro-alliages	4
Produits laminés plats en aciers inoxydables	3
Chaudières, machines, réacteurs nucléaires, etc.	9
Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	10
Voitures automobiles	9
Minerais, scories et cendres	7
Aluminium et ouvrages en aluminium	4
Équipements électriques et électroniques	2
Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	2
Produits chimiques inorganiques	2
Produits chimiques organiques	2
Ouvrages en fonte, fer ou acier	2

Source : Centre du commerce international (ITC). *Country Market Analysis Profile (Country Map)* : www.intracen.org

Le DTI est l'organe principal chargé de la promotion de l'industrie. D'autres agences sont en charge de prendre des initiatives sur le commerce et l'investissement, ce qui reflète une grande capacité administrative. Les institutions partenaires comprennent les Départements de la finance, de l'agriculture, de la santé, des minéraux, de l'énergie, ainsi que la Banque de réserve de l'Afrique du Sud. Les propositions faites au DTI peuvent également provenir du secteur privé, dont le Conseil national du développement économique et du travail, la Commission de l'administration du commerce international et la Société de développement industriel. La Industrial Development Corporation of South Africa Ltd et les commissions parlementaires aident le DTI dans les réexamens périodiques des politiques commerciales.

II.2.1 Politique industrielle nationale

La stratégie industrielle adoptée en 2007 tend à consolider la compétitivité des branches existantes et à encourager l'émergence de nouvelles branches de production à forte intensité de technologie. Les objectifs visés dans le cadre de politique industrielle sont non seulement de diversifier la production et d'accroître la valeur ajoutée des exportations, mais aussi de créer des emplois et d'inclure des segments de la population marginalisés. Il fait la promotion d'« une industrialisation absorbant plus de main d'oeuvre principalement axée sur les produits et les services marchands absorbant de la main d'oeuvre et les liens économiques entraînant la création d'emplois ».

Les instruments de politique incluent des domaines qui n'ont pas l'habitude d'être utilisés dans les programmes nationaux d'industrialisation, comme les politiques commerciales, d'intégration régionale, de la concurrence et d'adjudication des marchés publics. A cet égard, le Cadre national de politique industrielle ne se veut pas être un programme (détaillant des instruments), mais un document d'orientation, qui doit être complété par des documents opérationnels supplémentaires tels un IPAP.

Le Cadre s'articule autour de 13 documents stratégiques concernant :

1. Les stratégies sectorielles : destinées à identifier quatre noyaux où l'Afrique du Sud a un avantage concurrentiel, c'est-à-dire le secteur des ressources naturelles, le secteur de la technologie intermédiaire (par exemple, les produits chimiques et les plastiques, la bijouterie, la sidérurgie, les machines et matériels, le papier et la pâte de bois, le pétrole et le gaz), le secteur des technologies de pointe, le secteur absorbant de la main d'œuvre (l'agriculture, la foresterie, la pêche, une partie de l'extraction minière, les vêtements et les textiles, les chaussures, l'alimentation, les boissons et le mobilier) ;
2. Le financement de l'industrie qui mène à bien la réforme des instruments nationaux de financement au moyen de processus de sélection rigoureux, de façon à viser les investissements qui ont eu des retombées, ce qui contribue à la production de produits non traditionnels, durables et générateurs d'emplois. Un nouveau type de financement devrait couvrir la modernisation industrielle (dont l'infrastructure industrielle), l'innovation et la technologie, la facilitation des échanges et les PME (y compris les coopératives) ;
3. Les politiques commerciales : qui appellent à une meilleure harmonisation entre les objectifs industriels et les instruments commerciaux. A titre d'exemple, elles appellent à la révision du profil tarifaire de l'Afrique du Sud pour adapter les taux aux besoins de chaque branche de production. Elles tendent à utiliser les accords commerciaux bilatéraux et ceux conclus dans le cadre de l'OMC pour le développement des branches existantes. La promotion des exportations et l'attraction d'IED sont également vus comme des instruments utiles ;
4. La qualification et la formation ;
5. Les politiques de la concurrence : le renforcement des politiques de la concurrence et des compétences de l'Office de la concurrence sud-africaine est une condition préalable à la promotion d'un tissu industriel compétitif ;
6. Les dépenses publiques : les achats des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques doivent être faits de façon à encourager les sociétés nationales à l'aide de prescriptions de teneur en produits nationaux ;
7. Les instruments de modernisation industrielle : visant à améliorer la compétitivité des branches de production existantes. Le premier élément est un programme sur la compétitivité du secteur manufacturier destiné à appuyer des efforts de modernisation déployés au niveau des entreprises (par exemple, l'amélioration des produits, des processus et de la chaîne de valeur) par la comparabilité avec les concurrents nationaux et internationaux de la branche. Le deuxième élément est un fonds pour l'infrastructure technologique visant à assister les entreprises qui modernisent leurs technologies et équipements dont le coût est élevé. Le troisième élément concerne les normes, la qualité, l'homologation et la métrologie. Tous sont susceptibles d'aider les entreprises à exporter dans des marchés étrangers exigeants et garantir que les importations de moindre qualité n'affaiblissent pas le secteur manufacturier ;
8. L'innovation et les technologies ;
9. L'infrastructure spatiale et industrielle : la priorité est d'atténuer la concentration historique des industries dans seulement trois zones urbaines ;
10. L'aide aux petites entreprises ;

11. La valorisation des segments marginalisés de la population d'Afrique du Sud, conformément au programme de promotion économique des noirs, entre autres ;
12. Le cadre commercial et industriel régional et africain : visant à identifier et développer les chaînes de valeur régionales et continentales ;
13. La coordination, la capacité et l'organisation : coordination parmi les agences et les départements gouvernementaux.

II.2.2 Mesures, instruments et institutions spécifiques

Certains des instruments spécifiques du Cadre national de politique industrielle méritent d'être mentionnés séparément. Ils sont au nombre de quatre :

- les zones de développement des industries : sites construits pour fournir des installations aux industries orientées vers l'exportation (par exemple, facilité d'accès aux aéroports et aux ports internationaux). Elles sont similaires aux zones franches industrielles. Il est possible d'importer des marchandises en franchise de droits, de bénéficier d'exonération de la TVA et d'utiliser des infrastructures axées sur les exportations (procédure douanière rapide et services à l'exportation présents sur place). Certains des sites ont des objectifs de développement social par l'atténuation de la concentration industrielle et la création des emplois dans des zones géographiques désavantagées.
- le programme de développement des petites et moyennes entreprises : destiné à générer des emplois et à donner la possibilité de transférer des compétences plus avancées en Afrique du Sud, ainsi qu'à encourager l'investissement étranger. Le programme offre des avantages aux entreprises basées en Afrique du Sud projetant de s'étendre ou de lancer de nouveaux projets dans plusieurs secteurs, dont le secteur manufacturier, du tourisme, des services fournis aux entreprises, des TIC et de l'agriculture à haute valeur ajoutée. Les projets éligibles peuvent demander une subvention en espèces de deux ans exonérée d'impôts pouvant aller jusqu'à 10% du coût d'investissement.
- le programme des projets d'investissement stratégiques : offrant une réduction d'impôts pouvant aller jusqu'à 100% (réduction maximale) du coût des constructions, des installations et des machines, en ce qui concerne les investissements stratégiques. D'après le DTI, le programme tend à attirer les investissements privés des entrepreneurs nationaux et étrangers.
- les subventions pour l'investissement étranger : subventions en espèces aux investisseurs étrangers dans les nouvelles entreprises manufacturières d'Afrique du Sud. L'investisseur étranger (50% de capitaux propres étrangers) peut recevoir une compensation pour le coût qu'implique le déplacement des machines et des équipements depuis l'étranger. La subvention couvre jusqu'à 15% des coûts des nouvelles machines et des nouveaux équipements.

En ce qui concerne la promotion des exportations, plusieurs outils incitatifs sont mis en place, comme :

- le programme d'aide à la commercialisation et à l'investissement pour l'exportation (EMIA) au titre duquel est fournie une indemnisation aux exportateurs pour le coût induit par le développement des débouchés à l'exportation. Il prévoit le remboursement des frais de démarchage pour trouver de nouveaux clients sur les marchés internationaux. Administré par le DTI, l'EMIA offre une aide financière pour les études de marché, les

missions commerciales et la présentation de produits et services dans des salons internationaux, entre autres.

- des incitations sous forme de crédit à l'exportation, octroyées par la Société de développement industriel. Ce sont des fonds accordés à des taux réduits et destinés à des plans censés produire des recettes en devises étrangères.
- une assurance du crédit à l'exportation, accordée aux micro, petites et moyennes entreprises et protégeant contre les défauts de paiement à un exportateur pour des biens et services livrés. Les garanties sont réassurées par le DTI. Pour en bénéficier, les produits exportés doivent être riches en éléments d'origine sud-africaine.
- des remboursements des droits de douane et d'accise pour les exportateurs et les sociétés qui importent des biens destinés à la réexportation.

D'autres instruments couvrent d'autres aspects du secteur manufacturier, plus particulièrement les risques qu'induisent l'innovation et la mise en place de nouvelles activités. Par exemple, le programme d'aide à l'innovation industrielle a été lancé en 1993 pour aider au développement technologique au moyen d'une aide financière destinée aux projets d'élaboration de produits ou procédés innovants. La Société de développement industriel gère le programme pour le compte du DTI. Le plan de mise au point de produits et procédés prévoit pour les micro, très petites et petites entreprises des subventions allant de 50 à 85% des coûts de développement technique. La subvention est plus importante pour les entreprises dont l'actionariat est composé de femmes, d'handicapés physiques et de noirs.

Enfin, le programme de technologies et de ressources humaines pour l'industrie (THRIP) a été mis sur pied en 1992 par le DTI et est administré par la Fondation nationale de la recherche. Basé sur le partage des coûts entre les branches de production, le THRIP encourage la collaboration dans le domaine de la recherche pour répondre aux besoins en matière de technologie des entreprises concernées. Le THRIP est considéré comme l'une des initiatives d'aide, du côté de l'offre et initiée par le DTI, qui a le mieux réussi et couronnée de belles réussites. Par exemple, un projet de recherche co-fondé, d'un montant de 300 000 rands (37 500 dollars des États-Unis), a mené à la création d'un scanner médical unique en son genre dans le monde et dont on attend qu'il génère des bénéfices substantiels pour la société De Beers.

II.2.3 Politique commerciale et tarifaire

Les politiques tarifaires sont entièrement insérées dans le cadre de politique industrielle. Il est clairement mentionné que l'intégration régionale et la rationalisation tarifaire font partie de la politique industrielle, tout comme d'autres instruments de promotion. D'un côté, les producteurs nationaux peuvent bénéficier d'une protection sélective des tarifs douaniers. D'un autre côté, le marché des intrants industriels qui n'ont pas été produits (et qui ne seront probablement pas produits) en Afrique du Sud sera libéralisé pour accroître la compétitivité des industries nationales.

En tant que membre de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), le régime d'importation de l'Afrique du Sud est déterminé par la CAE de la SACU. Les droits appliqués au titre de la NPF étaient de 7,8% en moyenne en 2007 ; la moyenne concernant les produits non agricoles étant de 6,3%. Les produits manufacturés les plus protégés sont les vêtements (le taux moyen du secteur est de 37,9%), les chaussures et les articles en cuir, les textiles, les pneus, les meubles en bois et quelques produits en aluminium (crêtes tarifaires de 30%). Toutefois, 70% des produits non agricoles sont importés en franchise de droit.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud recourt à des mesures provisoires de sauvegarde lorsque des poussées d'importation menacent les industries nationales. Par exemple, un droit de sauvegarde a été imposé sur les importations de produits textiles et de vêtements venant de Chine pour compléter d'autres mesures d'aide aux producteurs nationaux.

L'Afrique du Sud a maintenu des contrôles à l'exportation sur certains produits agricoles, minéraux et industriels. Des taxes à l'exportation sont perçues sur un certain nombre de produits pour encourager la transformation locale (par exemple, un droit de 15% est appliqué sur les exportations de diamants non polis) ou pour garantir que les industries nationales y aient accès (par exemple, les déchets métalliques).¹⁹

L'Afrique du Sud se sert de son insertion dans les marchés régionaux et internationaux pour étendre sa production industrielle. Par exemple, un IPAP tend à encourager la consolidation de la production automobile à travers les exportations régionales. L'Afrique du Sud est un moteur non seulement de la SACU, mais aussi de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), laquelle a établi sa zone de libre-échange en août 2008.²⁰

En outre, l'Afrique du Sud a conclu un accord commercial préférentiel avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et un accord de commerce, de développement et de coopération avec l'Union européenne (UE), qui couvre environ 90% des échanges entre les deux parties. Pour protéger les secteurs vulnérables, les parties ont exclu de l'accord certaines lignes tarifaires et n'ont prévu que la libéralisation partielle de certaines autres. Pour l'UE, cela concerne essentiellement les produits agricoles et pour l'Afrique du Sud, les produits industriels, comme les véhicules automobiles, les produits textiles et les vêtements. L'accord prévoit des mesures provisoires de sauvegarde lorsque les importations d'un produit menacent l'industrie nationale. Enfin, l'Afrique du Sud débat avec l'UE pour libéraliser davantage les échanges au titre des accords de partenariat économique (APE).

II.2.4 Politiques sectorielles

Les secteurs prioritaires sont définis dans l'IPAP : biens d'équipement, engins de transport et métaux, montage automobile et composants pour automobile, produits chimiques, fabrications en plastique et produits pharmaceutiques, foresterie, pâte à papier et papier et mobilier.

Historiquement, le programme de développement de l'industrie automobile s'appliquait aux industries de véhicules à moteur légers et de véhicules commerciaux lourds (comptant pour presque 8% du PIB de l'Afrique du Sud). Les exportateurs enregistrés ont bénéficié de son régime de remise de droits à l'importation. Cependant, le programme s'est arrêté en 2000 pour ce qui est des véhicules commerciaux et en 2002 en ce qui concerne les voitures de tourisme et les véhicules à moteur légers. Actuellement, il est révisé au titre de l'IPAP. Le DTI considère que ce programme a été une réussite, car il a garanti la durabilité de l'industrie automobile sud-africaine, en préservant les emplois et en créant des liens étroits avec d'autres secteurs (par exemple le cuir et les plastiques). Les mesures incitatives ont aidé de nombreux bénéficiaires à davantage spécialiser les produits et à moderniser l'industrie. Cela a été obtenu à l'aide de prescriptions de teneur en produits nationaux.²¹

Les fabricants de produits textiles, de vêtements et de chaussures (qui regroupent 11% des emplois du secteur manufacturier) bénéficient également de programmes de soutien, lesquels aident le secteur à se moderniser et à résister à la concurrence des importations. Les entreprises textiles ont droit au système de certificats de crédit de droits et aux avantages du programme de conquête des marchés

¹⁹ "South Africa imposing export tariff on scrap", *Recycling Today* (octobre 2008). Disponible sur <http://www.recyclingtoday.com/news/news.asp?ID=14025>

²⁰ <http://www.sadc.int/>

²¹ République d'Afrique du Sud (2007a), paragraphe 3.5.1.

mondiaux. Le système de certificats de crédit de droits, offert aux exportateurs de certains produits textiles et vêtements, était utilisé comme mesure provisoire pour stimuler la capacité de concurrence en matière d'exportation. Les exportateurs bénéficiaires étaient tenus d'utiliser des fils et des tissus fabriqués dans la SACU, de majorer les dépenses de formation de leur personnel à au moins 4% de la masse salariale et de participer à un programme de surveillance de la productivité.

II.2.5 Autres mesures visant à promouvoir le développement industriel

Certaines institutions spécialisées fournissent une aide financière à l'ajustement et au développement et encouragent la recherche. Le Conseil de la recherche scientifique et industrielle (CSIR) reçoit une assistance financière de l'État pour appliquer les connaissances scientifiques et technologiques en vue de renforcer l'industrie et le commerce nationaux et protéger l'environnement. Le CSIR définit les besoins scientifiques et techniques des secteurs public et privé et met les résultats de ses recherches à la disposition des industriels sur une base commerciale. Technifin (Pty) Ltd., une coentreprise associant l'IDC à la Société sud-africaine de développement des inventions (une filiale du CSIR), soutient la commercialisation de nouveaux produits et technologies et fournit une aide en matière d'encadrement de projets novateurs.

Le projet de restructuration industrielle fournit des services de recherche, de formations et d'assistance dans les domaines de la mondialisation, des chaînes de valeur, de regroupements et d'efficacité collective aux entreprises sud-africaines. L'idée est de soutenir les industries nationales face aux pressions exercées par la concurrence internationale, la libéralisation des échanges et le besoin d'augmenter les exportations, en connectant les entreprises aux chaînes de valeurs internationales.

Enfin, le gouvernement tend à utiliser son pouvoir d'achat pour aider à la réalisation des objectifs en matière d'industrie. Les produits d'origine nationale, les individus autrefois désavantagés et les PME sont privilégiés pour l'adjudication des marchés publics. Les adjudicataires de marchés publics et semi-publics comportant un contenu en éléments importés de plus de 10 millions de dollars sont tenus de contribuer au développement de l'économie sud-africaine en réalisant de nouveaux investissements, en constituant des coentreprises, en encourageant les exportations, en octroyant des contrats de sous-traitance, en améliorant les technologies, etc.

III. CONCLUSION

L'analyse des politiques industrielles nationales, régionales et continentales montre que les objectifs d'industrialisation et l'amélioration de la capacité de fabrication restent très vifs en Afrique. Tous les pays étudiés²² mènent des politiques industrielles claires ou mettent en œuvre des mesures particulières pour encourager le développement industriel.

Néanmoins, il n'est pas rare que ces politiques et les autres feuilles de route en faveur du développement, comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ne correspondent pas. Malgré l'existence et la complétude de certaines politiques industrielles nationales, il y a un véritable manque de coordination avec les politiques concernant d'autres domaines (par exemple, le commerce, la finance, l'éducation, l'agriculture). Pour ainsi dire, aucune des politiques étudiées n'a fait référence aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'Union africaine ou de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (APCI), ce qui affaiblit l'efficacité de la coopération continentale. Pourtant, l'homogénéité est d'une importance capitale pour la réussite des changements structurels visés. Par exemple, en ce qui concerne le commerce, il faudrait envisager l'intégration commerciale régionale d'un point de vue stratégique, c'est-à-dire comme un instrument durable pour accroître la compétitivité et les économies d'échelle et améliorer les chaînes de valeur régionale.

Cela impliquerait également de négocier les ALE avec prudence, de façon à protéger les secteurs industriels stratégiques et à éviter les restrictions sur le recours à des mesures en faveur de la promotion industrielle. L'existence d'un objectif sectoriel clair est une première étape à l'accommodation de ces mesures au titre des ALE. En outre, un plan des mesures industrielles devant être mises en œuvre peut aider à formuler des demandes nationales et à établir des *limites* dans le cadre des accords de libéralisation des échanges. L'application de tarifs douaniers, de droits à l'exportation, et de limites aux marchés publics, telle qu'étudiée dans le présent document, a confirmé que l'élimination d'instruments de promotion industrielle au titre des ALE aurait de graves répercussions.

Alors que les objectifs de promotion de l'industrie se traduisent par mesures différentes suivant les pays, les politiques présentent également des similitudes, particulièrement en ce qui concerne quelques-uns de leurs thèmes (promotion des exportations et attraction des IDE) et de leurs priorités sectorielles (industrialisation fondée sur les ressources primaires). Parmi les mesures spécifiques généralement utilisées, figurent des incitations fiscales pour attirer les IDE et encourager les exportations, la protection tarifaire sélective, des taxes à l'exportation et des pratiques en matière d'adjudication de marchés publics. Bien qu'il ressorte clairement de cette étude qu'il faut améliorer l'uniformité et la cohérence des politiques industrielles, leur mise en œuvre présente également des points positifs et encourageants, dont :

- une meilleure intégration des politiques industrielles dans les politiques plus larges de développement nationales, par l'exploitation des synergies (notamment dans les domaines de l'emploi, de l'agriculture et de l'éducation) et par l'amélioration de la visibilité des objectifs en matière d'industrie ;
- une meilleure détermination des priorités sectorielles et, parfois, une définition claire de l'établissement des priorités des secteurs et produits stratégiques. La fixation de priorités est un élément capital pour définir les besoins et les positions nationales dans le cadre des négociations commerciales internationales (par exemple, l'identification des produits sensibles dans les ALE) ;

- une uniformisation entre les politiques nationales et continentales concernant le secteur manufacturier basé sur les ressources est la voie la plus simple vers la diversification du secteur manufacturier et des produits. Cette prise de conscience donne la voie à suivre (avec l'évaluation des ressources naturelles et le besoin d'augmenter la valeur ajoutée des produits exportés) et donne une bonne occasion d'établir un dialogue entre le secteur privé et public ;
- des mesures qui visent plus loin que la simple stabilité macroéconomique et la promotion des exportations. Sans sous-estimer l'investissement nécessaire dans les infrastructures et le développement du secteur privé, l'existence de politiques concrètes reflète l'acceptation d'un plus grand rôle de l'État dans la promotion de la reconversion de la production ;
- une utilisation courante et stratégique des droits de douane (et parfois des taxes à l'exportation) de façon à ce que les crêtes tarifaires correspondent parfois aux produits stratégiques pour le développement ;
- l'émergence limitée de marchés régionaux (pour s'opposer aux marchés mondiaux uniquement) en tant qu'environnement possible pour encourager les économies d'échelle et la compétitivité ;
- la reconnaissance générale que l'acquisition et la diffusion de technologies de l'information sont des aspects fondamentaux d'un secteur manufacturier moderne, et entraînent une reformulation des politiques d'éducation et, parfois, une identification claire des occasions d'accélérer le développement technologique ;
- la compréhension que l'accès au financement est essentiel pour faire avancer le processus d'industrialisation et, par conséquent, que les États pourraient avoir besoin d'intervenir dans un secteur des services déficient.

Tous ces éléments sont encourageants, car ils indiquent qu'après les politiques d'industrialisation orientée vers le remplacement des importations et les politiques d'ajustement structurel, les États tentent de trouver la combinaison de politiques la plus adaptée à leurs besoins. A la différence d'autres régions du monde, le plus grand défi de l'Afrique reste d'initier et de construire la capacité de production. Pour cela, les États doivent éliminer les obstacles et identifier les éléments qui accélèrent ce processus. Parmi ces éléments, on compte la promotion des initiatives du secteur privé dans le cadre de mesures publiques qui encouragent la restructuration, la diversification et le dynamisme technologique au de-là de ce que les forces du marché seules génèreraient. Les forces du marché et l'entrepreneuriat privé sont au cœur de ce plan, mais les États doivent aussi jouer un rôle stratégique et de coordination dans le secteur productif pour aller plus loin que la garantie des droits de propriété, le respect des contrats et la stabilité macroéconomique (Rodrik, 2004).

Les pays doivent trouver leur propre formule, celle qui correspond à leur contexte institutionnel, économique et social. En réalité, il n'existe pas de modèle politique unique pour stimuler le développement industriel. L'histoire économique montre que l'expérimentation de politiques, l'innovation politique et la capacité à continuellement adapter les mesures aux objectifs sont plus pertinentes que la mise en application d'un modèle tout fait. Cela reflète concrètement le besoin de disposer d'une marge de manœuvre dans le choix des politiques. C'est également un enseignement pour les partenaires commerciaux, financiers et techniques de l'Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

- Amollo L. *An Industrial solution for Kenya and Africa, Using home-grown ideas to create sustainable livelihoods*. Document préparé par la Conférence Changing the Change, Turin, Italie, juillet 2008. www.changingthechange.org/abstracts/abs008.pdf.
- Ancharaz, D. V. (2003). *Trade Policy, Trade Liberalization and Industrialization in Mauritius: Lessons for Sub-Saharan Africa*
- Bairoch, P. et R. Kozul-Wright (1996). *Globalization Myths: Some Historical Reflections on Integration, Industrialization and Growth in the World Economy*. Document de travail de la CNUCED n° 113, Genève.
- Banque mondiale (2006). *Indicateurs de développement dans le monde*. Washington.
- Bibangambah, J.R. (2001). *Africa's Quest for Economic Development: Uganda's Experience*. Fountain Publishers Limited, Kampala.
- Blecker R.A. (2000). *The Diminishing Returns to Export-Led Growth*. Document préparé pour le groupe de travail sur le développement du Conseil pour les relations internationales, New York.
- Chang, H.J. (2002). *Kicking away the Ladder: Development Strategy in Historical Perspective*. Anthem Press : Londres.
- Chang H.J. et Green D. (2003). *The Northern WTO Agenda on Investment: do as we say, not as we did*. South Perspectives : Centre Sud.
- Chang, H.J. (2005). *Why Developing Countries Need Tariffs? How WTO NAMA Negotiations Could Deny Developing Countries' Right to a Future*. South Perspectives : Centre Sud.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). Examen de la politique d'investissement : Maurice (2001), Ouganda (2000), Rwanda (2006), Kenya (2005), Botswana (2003), Ghana (2003), Nations Unies, Genève.
- CNUCED (2005). *Le développement économique en Afrique : repenser le rôle de l'investissement étranger direct*. Organisation des Nations Unies : Genève. Disponible sur http://www.unctad.org/fr/docs/gdsafrica20051_fr.pdf
- Forum économique mondial (2008). *World Competitiveness Report, 2008-2009*, Genève. Disponible sur www.weforum.org/pdf/GCR08/GCR08.pdf
- Gouvernement de la République du Kenya (1996). *Industrial Transformation to the year 2020*. Document parlementaire n° 2 de 1996, Ministère du commerce et de l'industrie, Nairobi.
- Gouvernement de la République du Kenya (2008a). *Vision 2030: A Globally Competitive and Prosperous Kenya*. Ministère de la planification et du développement national et Conseil économique et social national. Nairobi. Disponible sur <http://www.planning.go.ke>
- Gouvernement de la République du Kenya (2008b). *Medium Term 2008-2012: A Globally competitive and prosperous Kenya*. Bureau du premier ministre, Ministère d'État pour la planification, le développement national et la Vision 2030 : Nairobi. Disponible sur http://www.hackkenya.org/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=5781&Itemid=254

- Haque, ul I (2007). *Rethinking industrial policy*. Document de travail, CNUCED, Genève.
- Hausmann R, Rodrik D., et Sabel C. (2008). *Reconfiguring Industrial Policy: A Framework with an Application to South Africa*. Document de travail du CID n° 168, CID-Harvard University, Cambridge, disponible sur <http://www.cid.harvard.edu/southafrica>
- Kibua N.T. (2007). *The Effectiveness of the Industrialization Incentive Regime in Kenya*. Document de travail de l'IPAR n° 045, Institute of Policy Analysis & Research, Nairobi. Disponible sur <http://www.ipar.or.ke/macropubs.htm>
- Lall, S. (1995). *Structural adjustment and African industry*. World Development, Elsevier, vol. 23(12), pages 2019-2031
- Lall, S. et S. Wangwe (1998). *Industrial Policies in Sub-Saharan Africa*. Journal of African Studies
- Mkandawire, T. et Soludo, C. editors (2003). Notre continent, notre avenir : perspectives africaines sur l'ajustement structurel. CRDI, Ottawa. Disponible sur <http://www.idrc.ca/openbooks/896-1/>
- OMC (Organisation mondiale du commerce). Examen des politiques commerciales : Afrique du Sud (1998) et Kenya (2000), Genève.
- OMC, CNUCED et ITC (Centre du commerce international) (2007). *Profils tarifaires dans le monde 2006*. Genève.
- Owusu, F. et Samatar, A. I. (1997). *Industrial Strategy and the African State: The Botswana Experience*. Université du Minnesota, Minneapolis
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). *Linking industrialisation with human development*. Quatrième rapport sur le développement humain au Kenya, Nations Unies, New York. Disponible sur http://hdr.undp.org/en/reports/nationalreports/africa/kenya/kenya_2005_en.pdf
- Reinert, E. (2007). *How Rich Countries Got Rich ... and Why Poor Countries Stay Poor*. Constable & Robinson, Londres.
- République du Rwanda (2000). Vision 2020. Ministère des finances et de la planification économique, Kigali. Disponible sur <http://www.moh.gov.rw/docs/VISION2020.doc>
- République du Rwanda (2007). *Economic Development and Poverty Reduction Strategy (EDPRS)*. Kigali. Disponible sur <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2008/cr0890.pdf>
- République d'Afrique du Sud, Département du commerce et de l'industrie (2007a), *A National Industrial Policy Framework*, Pretoria.
- République d'Afrique du Sud, Département du commerce et de l'industrie (2007b), *Industrial Policy Action Plan*, Pretoria.
- Rodrik D. (2004). *Industrial Policy for the twenty-first century*. Working Paper Series RWP04-047, Harvard University, John F. Kennedy School of Government : Cambridge, MA
- Shafaeddin, S.M. (2006). *Towards an Alternative Perspective on Trade and Industrial Policies*. Document publié par le Third World Network.

- 📖 Shafaeddin, S.M. (2008). *Is Industrial Policy Relevant in the 21st Century?*. Third World Network, Trade & Development Series N° 36
- 📖 Soludo, C. Ogbu, O. et Chang H.J. (2004), édité par. *The Politics of trade and Industrial Policies in Africa – Forced Consensus?*. CRDI, Ottawa. Disponible sur http://www.idrc.ca/en/ev-52168-201-1-DO_TOPIC.html
- 📖 Stewart, F., S. Lall, et S. Wangwe, eds. *Alternative Development Strategies in Sub-Saharan Africa*. St. Martins Press : New York.
- 📖 Stiglitz, J. (Mas 1998). *Redefining the Role of the State - What should it do? How should it do it? And how should these decisions be made?*. Document présenté au dixième anniversaire du MITI Research Institute, Tokyo.
- 📖 Sturgeon, T.J. (1997). *Does Manufacturing Still Matter? The Organizational Delinking of Production from Innovation*. Document présenté à la Conférence internationale sur l'élaboration de nouveaux produits et les réseaux de production, WZB Berlin, 20-22 mars 1997.
- 📖 UNIDO (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) (1983). *Industry in a Changing World*, ID/CONF.S/2, ID/304, Nations Unies, New York.
- 📖 UNIDO, CEA (Commission économique pour l'Afrique), OUA (Organisation de l'Unité africaine) (1997). *Deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique*. Rapport de l'évaluation à mi-parcours du programme.
- 📖 UNIDO (2006). *The Industrial challenge facing Africa in the Global Trading System*. Document de travail préparé par l'UNIDO pour la 17^e Conférence des ministres africains de l'industrie, 19-21 juin 2006.
- 📖 Union africaine et Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (2008). *African Action Plan*. Version du projet de document final mise à jour
- 📖 Vandra Chandra et I. Osorio-Rodarte (2007). *Ghana: Meeting the Challenge of Accelerated and Shared Growth: Options for export diversification and faster export growth*. Rapport n° 40934, Banque mondiale, Washington.
- 📖 William Milberg (2004). *The Changing Structure of International Trade Linked to Global Production Systems: What are the Policy Implications?*. Document de travail n° 33, mai, Commission internationale sur la dimension sociale de la mondialisation, Bureau international du travail, Genève.



ÉTUDE D'AUDIENCE
Document analytique du Centre Sud

LA RÉFORME DU SECTEUR SUCRIER DE L'UE
RÉPERCUSSIONS SUR LES PAYS ACP ET LES NÉGOCIATIONS SUR LES APE

Un objectif important du Centre Sud est de fournir des analyses brèves au moment opportun sur des sujets spécifiques clés en cours de négociation à l'OMC ou dans d'autres forums multilatéraux comme l'OMPI. Nos publications constituent un des moyens utilisés pour atteindre cet objectif,

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité de nos publications, nous aimerions bénéficier de votre avis, de vos commentaires et de vos suggestions concernant cette étude.

Votre nom et adresse (facultatif) : _____

Quel est votre principal domaine d'activités ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formation ou recherche | <input type="checkbox"/> Médias |
| <input type="checkbox"/> Gouvernement | <input type="checkbox"/> Organisation non gouvernementale |
| <input type="checkbox"/> Organisation internationale | <input type="checkbox"/> Autre (prière de préciser) |

Cette publication vous a-t-elle été utile ? [Un seul choix possible]

- Très utile Assez utile Peu utile Inutile
Pourquoi ?

Comment jugez-vous le contenu de cette publication ? [Un seul choix possible]

- Excellent Très bon Satisfaisant Faible

Remarques : _____

Voudriez-vous figurer sur notre liste de diffusion pour les envois électroniques ou sur papier ? []

Oui [] Non

Si oui, veuillez préciser :

Électronique – veuillez indiquer votre nom et votre adresse électronique :

Papier – veuillez indiquer votre nom et votre adresse postale :

Confidentialité des données personnelles : Vos coordonnées personnelles seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas transmises à des tiers. Le Centre Sud n'utilisera les coordonnées que vous avez communiquées que pour vous faire parvenir, si vous le désirez, des copies de nos publications en version électronique ou sur papier. Vous êtes libres de vous retirer de nos listes de diffusion à tout moment.

Veuillez retourner ce formulaire par courrier électronique, fax ou poste à :

South Centre Feedback
Chemin du Champ d'Anier 17
1211 Genève 19
Suisse
Mail : south@southcentre.org
Fax : +41 22 798 853